



FORUM POLITIQUE DE HAUT NIVEAU  
SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

---

# manuel

de préparation des

EXAMENS  
NATIONAUX  
VOLONTAIRES

---



FORUM POLITIQUE DE HAUT NIVEAU  
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

# MANUEL

DE PRÉPARATION DES

EXAMENS  
NATIONAUX  
VOLONTAIRES



Division du Développement Durable (DDD)  
Département des Affaires Économiques et Sociales (DAES)  
Nations Unies



FORUM POLITIQUE DE HAUT NIVEAU  
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

**manuel**  
de préparation des

**EXAMENS  
NATIONAUX  
VOLONTAIRES**

## **Objet et but de ce manuel**

Le présent manuel est destiné à la préparation et à la présentation des Examens nationaux volontaires (ENV). Sa lecture devrait être associée à celle de la Proposition du Secrétaire général relative aux lignes directrices communes en matière de production de rapports pour les examens nationaux volontaires, présentée lors du Forum politique de haut niveau (FPHN) sur le développement durable. Lesdites lignes directrices mises à jour sont jointes au présent manuel à l'annexe 2.

Le présent document vient compléter les Lignes directrices du Secrétaire général, en ce sens qu'il fournit des informations de base pratiques sur les mesures que les pays pourraient prendre lors de la préparation des Examens nationaux volontaires. Il a été conçu pour apporter aux pays les éléments de base nécessaires à la préparation de leurs examens. Toutefois, ce document n'est pas exhaustif. Une série d'autres sources d'information, dont certaines sont indiquées dans le texte, peut également être utile aux pays.

Ce document sera mis à jour pour refléter les nouvelles informations et dates.

Pour consulter ce manuel en ligne ou les dernières informations sur les examens nationaux volontaires, rendez-vous sur <https://sustainabledevelopment.un.org/vnrs/>

Elaboré par le : DAES / DDD, janvier 2018

---

## Avant-propos

---



L'Agenda 2030 pour le développement durable et ses 17 objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'ensemble des Etats membres des Nations Unies en septembre 2015 offrent à tous les pays et parties prenantes une feuille de route visionnaire pour l'édification d'un monde de prospérité durable, d'inclusion sociale et d'égalité, tout en préservant notre planète et en ne laissant personne de côté. Une telle mission n'est guère chose aisée. Si nous voulons réussir, apprendre les uns des autres, nous devons absolument entreprendre ce voyage ensemble. Un suivi et un examen efficaces de l'Agenda 2030 grâce à l'apprentissage par les pairs sont essentiels à un regain d'action et des progrès dans la réalisation de ces ODD ambitieux et interdépendants. Au cœur de ce processus se trouvent les Examens nationaux volontaires (ENV), qui sont devenus un élément essentiel de l'examen et de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des ODD.

Soixante-cinq pays ont déjà entrepris des ENV au titre du Forum politique de haut niveau (HLPF) sur le développement durable et 48 autres devraient présenter les leurs en juillet 2018. Le présent manuel, édité par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies en sa qualité de Secrétariat du FPHN, explicite les Lignes directrices du Secrétaire général sur les ENV et présente plus de deux années d'expérience partagée dans la mise en œuvre ces examens et l'appui qui leur est apporté dans le cadre du Forum.

Elaboré grâce à un effort de collaboration, ce manuel fournit des informations pratiques sur les mesures que les pays peuvent prendre lors de la préparation d'un ENV. Il explique de manière pratique toutes les étapes de ladite préparation : de la communication de l'intention de le présenter à la présentation en tant que telle au FPHN, en passant par l'organisation et la préparation de l'examen, ses éléments constitutifs clés et ateliers préparatoires y afférents. Comme il a été souligné de façon récurrente, les ENV ne constituent pas une fin en soi, mais plutôt un moyen d'accélérer la mise en œuvre. Dans cet esprit, le manuel propose en outre les actions à entreprendre après la présentation des ENV. Il contient également deux annexes utiles : une liste de contrôle pour les préparatifs de l'ENV ainsi que la proposition révisée du Secrétaire général relative à des lignes directrices volontaires communes pour la notification des ENV, lesquelles doivent être lues et utilisées conjointement avec le présent manuel.

Quoique que l'on puisse difficilement s'attendre à ce qu'il mette en exergue toute la richesse du suivi et de l'examen au niveau national, j'ose espérer que le présent manuel servira de référence utile pour les pays qui entreprennent des ENV. Il se veut un outil visant à aider les pays dans leur périple vers la réalisation de l'Agenda 2030 et des objectifs de développement durable. Il sera peaufiné et mis à jour au rythme de l'acquisition d'expériences et de savoir à la faveur de l'approfondissement du processus d'ENV.



LIU Zhenmin

Sous-Secrétaire-général des Nations Unies aux Affaires économiques et sociales

## Sommaire

<b>A. Mise en route : Initier un examen, comment s’y prendre ?</b> .....	<b>6</b>
<i>Introduction</i> .....	6
<i>Document d’orientation sur les examens</i> .....	9
<i>Comment annoncer un ENV</i> .....	9
<b>B. Organisation et préparation de l’examen</b> .....	<b>10</b>
<b>C. Participation multipartite</b> .....	<b>14</b>
<b>D. Principaux éléments de la préparation des ENV</b> .....	<b>16</b>
<i>Appropriation des ODD</i> .....	17
<i>Intégration des ODD dans les cadres nationaux</i> .....	20
<i>Intégration des trois dimensions du développement durable</i> .....	24
<i>Ne laisser personne de côté</i> .....	27
<i>Mécanismes Institutionnels</i> .....	28
<i>Questions d’ordre Structurel</i> .....	30
<i>Objectifs et cibles</i> .....	30
<i>Moyens de mise en œuvre</i> .....	32
<i>Prochaines étapes</i> .....	33
<i>Annexes</i> .....	34
<i>Conclusion</i> .....	34
<b>E. Ateliers préparatoires et soumission des ENV</b> .....	<b>35</b>
<i>Examen : délais de soumission au DAES</i> .....	36
<b>F. Présentation de l’ENV au FPHN</b> .....	<b>38</b>
<b>G. Après la présentation</b> .....	<b>40</b>
<b>Annexe 1 : Préparation de l’ENV : la liste de contrôle</b> .....	<b>41</b>
<b>Annexe 2 : Lignes directrices du Secrétaire général pour la rédaction des rapports conjoints des ENV lors du FPHN</b> .....	<b>44</b>

---

## *Manuel de préparation des Examens nationaux volontaires*

---

### **A. Mise en route : Initier un examen, comment s’y prendre ?**

#### **Introduction**

Les examens nationaux volontaires (ENV) s’inscrivent dans le cadre du suivi et de l’examen de l’Agenda de développement durable à l’horizon 2030. Comme l’indique le paragraphe 84 du dit agenda, les examens réguliers au titre du Forum politique de haut niveau sur le développement durable (FPHN) doivent être de nature volontaire, menés par les Etats, entrepris tant par les pays développés que ceux en développement, et servir de base pour asseoir des partenariats, notamment à travers la participation des grands groupes et d’autres parties prenantes concernées.<sup>1</sup> Les ENV permettent le partage d’expériences, notamment les réussites, les défis et les enseignements à retenir, en vue d’accélérer la mise en œuvre de l’Agenda 2030.

Le processus d’examen national volontaire ne devrait pas être dissocié de la mise en œuvre des ODD. Il s’agit d’un processus par lequel les pays font le point et évaluent les insuffisances dans la mise en œuvre des objectifs et des cibles. Il permet à un pays de planifier des politiques, des structures et des processus plus appropriés, ainsi que de réviser ses objectifs de développement national pour en assurer la réalisation effective.

Les ENV visent à suivre, dans tous les pays, les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l’Agenda 2030, notamment les ODD et leurs cibles, tout en respectant leur nature universelle et intégrée ainsi que l’ensemble des dimensions du développement durable. Au titre des

---

<sup>1</sup> Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l’horizon 2030, [Résolution 70/1 de l’Assemblée générale](#). Pour de plus amples informations sur les examens et le mandat du FPHN, voir également la [Résolution 67/290 de l’Assemblée générale](#), par. 8.

principes directeurs des examens, l'Agenda préconise comme soubassement les questions de fonds et le savoir, ainsi que l'ouverture, l'inclusion, la participation et la transparence pour tous, et une attention particulière aux plus pauvres, aux plus vulnérables et à ceux qui sont les plus défavorisés.<sup>2</sup>

Le FPHN se réunit tous les mois de juillet pendant huit jours sous les auspices du Conseil économique et social (ECOSOC).<sup>3</sup> Les pays présentent leur ENV pendant le segment ministériel du Forum, qui dure trois jours. Pour le Forum de 2018, le segment ministériel se tiendra du 16 au 18 juillet dans la salle de conférence 4 du Siège de l'ONU à New York.

Ces sessions du FPHN sont convoquées par le président de l'ECOSOC, lequel est ambassadeur et représentant permanent d'un Etat membre, élu pour un mandat d'un an. Le Président convoque le FPHN lorsque celui-ci se réunit sous les auspices de l'ECOSOC et, en cette qualité, en approuve le programme, y compris les présentations des ENV. L'actuelle Présidente de l'ECOSOC est Son Excellence Marie Chatardová, Ambassadeur et Représentante permanente de la République tchèque auprès des Nations Unies à New York. Elle présidera les ENV de 2018, assistée de quatre vice-présidents du Conseil.

Le FPHN effectue également des examens thématiques de l'état d'avancement des ODD, y compris des questions transversales.<sup>4</sup> Pour faciliter l'examen approfondi des dits progrès, le Forum politique de haut niveau examine chaque année les groupes d'ODD et des liens qui les unissent, en tenant compte caractère intégré, indissociable et interdépendant des objectifs.<sup>5</sup> Le Forum de 2018, sous les auspices de

---

<sup>2</sup> [Résolution 70/1 de l'Assemblée générale](#), par. 74.

<sup>3</sup> Tous les quatre ans, le FPHN se réunit également sous les auspices de l'Assemblée générale des Nations Unies pour les chefs d'Etat et de gouvernement. En 2019, le FPHN se réunira deux fois, en juillet sous les auspices de l'ECOSOC, lors de la présentation des ENV, et en septembre sous les auspices de l'Assemblée générale, conformément à la [Résolution 70/299](#) de l'Assemblée générale

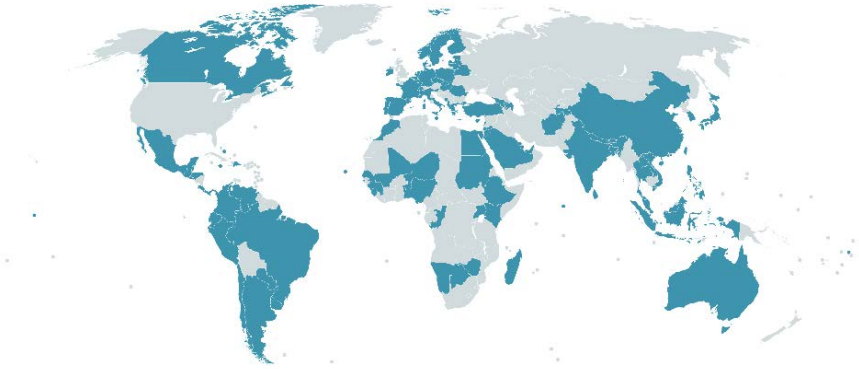
<sup>4</sup> [Résolution 70/1 de l'Assemblée générale](#), par. 85.

<sup>5</sup> [Résolution 70/299 de l'Assemblée générale](#), par. 4.



l'ECOSOC, procédera à un examen approfondi des ODD 6, 7, 11, 12 et 15, ainsi que de l'ODD 17, qui fait l'objet d'un examen annuel.

Soixante-quatre pays ont déjà effectué des examens nationaux volontaires au titre du FPHN (22 pays en 2016 et 43 en 2017. Le Togo a présenté les siens lors de ces deux forums). Les ENV de ces pays et les Principaux messages sont disponibles au <https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf> Quarante-sept autres présenteront les leurs en 2018.



*Figure 1 : Carte de la répartition des pays effectuant des examens nationaux volontaires pour la période 2016-2018*

## Document d'orientation sur les examens

Mis à jour des directives communes d'application volontaire du Secrétaire général des Nations Unies, présentées à l'annexe 2, constituent le principal document d'orientation sur les ENV. Elles servent de cadre pour certains éléments communs aux examens tout en assurant une certaine souplesse permettant aux pays de s'adapter à leur propre situation. Ces directives communes servent à promouvoir la cohérence entre les examens et la comparabilité dans le temps. Cependant, conformément à la nature volontaire des ENV, il appartient aux pays de décider de la manière d'y procéder, en fonction de leurs contextes et situations nationales respectifs.

Les rapports de synthèse des examens de 2016 et de 2017 constituent d'autres documents importants. Ceux-ci donnent un aperçu des caractéristiques générales des ENV pour cette année et contiennent des exemples supplémentaires de bonnes pratiques et d'enseignements pour les pays procédant à ces examens.

## Comment annoncer un ENV

Etant donné que le président de l'ECOSOC convoque le FPHN, la pratique est que les pays notifient au bureau du président l'intention de procéder à un ENV.

Par conséquent, il n'existe pas de formulaire d'inscription ni de modèle à cet effet. Une fois qu'un pays a décidé de mener un examen, cette décision est communiquée au Président par lettre envoyé par son Représentant permanent. Pour consulter un exemple de lettre, se référer à la figure 2.

Le Président informe les pays des questions relatives aux ENV au moyen d'une lettre adressée à leur mission permanente à New York. La liste des pays qui en effectuent est établie sur la base de la priorité et par ordre d'arrivée, jusqu'à l'atteinte du nombre maximal de pays. En septembre 2017, la Présidente a informé les pays que la liste des ENV pour 2018 avait été clôturée, le total étant fixé à 47. Les pays qui ne figuraient pas sur cette liste ont été invités à se présenter au FPHN de 2019. Les pays ont déjà commencé à manifester leur intérêt pour 2019. Une liste de pays volontaires pour toutes les années est disponible sur le site web du FPHN. <https://sustainabledevelopment.un.org/ENVs/>

SE [Nom de l'Ambassadeur],  
Président du Conseil économique et social,  
des Nations Unies

Réf : Forum politique de haut niveau sur le développement durable (FPHN),  
prévu en juillet [année] sous les auspices du Conseil économique et social  
(ECOSOC)

Excellence,

En référence à la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, j'ai  
l'honneur de solliciter l'inscription de/du/de la [nom du pays] sur la liste des  
pays participant aux examens nationaux volontaires (ENV) prévus dans le  
cadre du FPHN de l'année [année].

Le/la [Nom du pays] accorde une grande importance à la mise en œuvre  
de l'Agenda 2030 et attend avec intérêt le partage d'expériences, notamment  
les réussites, les défis et les enseignements.

Dans l'attente d'un prompt accusé de réception de la présente, je vous  
prie d'agréer, Excellence, l'assurance de ma très haute considération.

(Signature)

Figure 2 : Modèle de faire-part d'une décision de mener un ENV

## B. Organisation et préparation de l'examen

De façon générale, l'examen est composé de plusieurs grandes phases, dont certaines sont concomitantes. Parmi celles-ci figurent : la préparation initiale et l'organisation, l'implication des parties prenantes, la Préparation de l'ENV et sa présentation au FPHN. Ces derniers aspects sont abordés plus loin dans ce document.

Par expérience, la plupart des pays procédant à des ENV estiment que la durée de préparation est très courte. Ainsi, il est conseillé de commencer le

processus le plus tôt possible, en établissant un plan de travail prenant en compte les principaux livrables et les délais au titre des préparatifs nationaux.

L'élaboration du plan de travail/de la feuille de route de l'examen devrait tenir compte des éléments suivants :

- **Structure de coordination** : Une entité publique doit être chargée de la coordination générale de l'ENV. Celui-ci pourrait être un organisme/une institution déjà en place ou un arrangement ad hoc, par exemple un ministère / agence principal, ou un groupe interministériel intégré, un bureau de coordination ou un comité.
- Un petit groupe consultatif pourrait être envisagé pour diriger le processus de rédaction de l'ENV.
- En outre, afin de fournir des informations et des données, l'on devrait envisager des contacts et une collaboration avec d'autres ministères, organismes et parties prenantes concernés, y compris la mise en place de points focaux si nécessaire. Dans l'intérêt de la prise en main par les pays, il est hautement souhaitable que le processus de rédaction soit dirigé, à tous égards, par le gouvernement.
- **Ressources** : Déterminez les coûts estimatifs de la réalisation et de la rédaction de l'examen et, au besoin, les sources de financement possibles. Des coûts supplémentaires peuvent être encourus dans l'organisation des réunions des parties prenantes, les voyages des fonctionnaires, la production de l'examen (édition, mise en page, traduction), ainsi que la préparation des supports audiovisuels, notamment les vidéos, pour la présentation de l'ENV au FPHN. En outre, des ressources humaines et techniques devront être consacrées à sa préparation.
- **Domaine d'application de l'ENV** : Définissez le domaine d'application de l'examen de l'Agenda 2030, en mettant un accent particulier sur la question de savoir si l'ensemble des ODD doivent être inclus dans l'ENV. Les directives communes d'application volontaire du Secrétaire général encouragent les pays à rendre compte des progrès réalisés par rapport aux 17 ODD. Si des cibles prioritaires sont identifiées, les pays pourraient les approfondir. Tenez compte de la situation du pays

dans le cycle de planification national et si la stratégie ou le plan national a été mis à jour ou aligné sur les ODD.

- **Projet de plan et collecte d'informations** : Rédigez un plan préliminaire et déterminez particulièrement la durée maximale et la structure de l'examen, en fonction du son calendrier global de préparation. L'expérience des pays qui ont déjà préparé un examen montre qu'il est utile de définir une limite de pages au début du processus. Pour recueillir des contributions, préparer une liste des organismes et des agences qui fourniront des données et des informations destinées à l'examen. L'agence nationale de la statistique (ANS) et les ministères compétents sont d'une importance particulière à cet effet, mais d'autres structures, par exemple les universités et les groupes de réflexion, peuvent également apporter leur contribution.
- **Elaboration d'un plan d'engagement des parties prenantes** : Identifiez les principales parties prenantes ainsi que les méthodes d'engagement et envisagez les outils en ligne ainsi que d'autres options. Tous les secteurs et niveaux de gouvernement, la société civile, le secteur privé, les membres du parlement et les institutions nationales des droits de l'homme devraient être considérés (voir tableau 4).
- **Données** : L'accès à des données de haut qualité, actualisées et ventilées est d'une importance capitale pour l'ENV. Les contacts avec l'agence nationale de la statistique et d'autres pourvoyeurs de données devraient faire partie du processus de planification. Des données seront nécessaires pour décrire les tendances par rapport aux objectifs concernés par l'examen. Si celui-ci comporte une annexe statistique, des statistiques plus détaillées sur les avancées réalisées peuvent y figurer.<sup>6</sup>
- **Enseignements tirés des rapports existants** : Appuyez-vous sur les plateformes et processus nationaux existants, qui pourraient contribuer à la rédaction et au processus d'analyse de l'ENV. Quelques exemples :

---

<sup>6</sup> Le Cadre global des indicateurs a été adopté par l'Assemblée générale le 6 juillet 2017. Pour en savoir davantage, consultez le site : <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/indicators-list/>

- Les cadres nationaux tels que les plans nationaux de développement et les stratégies nationales de développement durable ;
- Les rapports présentés aux organismes internationaux, notamment ceux inscrits au titre des traités relatifs aux droits de l'homme et d'autres rapports tels que les Contributions déterminées au niveau national (CDN) relatifs à l'Accord de Paris ;
- Les rapports relatifs aux ODD établis au niveau national en collaboration avec l'Equipe pays des Nations Unies (EPNU) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) si disponible.
- **Budget temps** : Mettez en place un processus et un calendrier pour l'édition technique, ainsi que l'examen de l'ENV et de ses principaux messages au niveau supérieur. Cette démarche devrait permettre l'intégration des observations du gouvernement et d'autres parties prenantes. En outre, envisagez la mise en place de mécanismes de résolution des questions qui puissent provoquer différents points de vue.



Figure 3 : Eléments clés de l'organisation et de la préparation

**Conseils :**

*Les directives communes d'application volontaire visant à aider les pays à soumettre des rapports sur les objectifs de développement*

*durable (2017), préparées par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), contiennent des outils et des suggestions pour la préparation des examens au niveau national, qui peuvent servir à la préparation de l'ENV. <sup>7</sup> Il existe d'autres ressources en ligne destinées à aider et à soutenir les pays dans les préparatifs des ENV, par exemple le document d'appui à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable, PNUD, janvier 2016. <sup>8</sup>*

- ✓ Les pays sont encouragés à apprendre de l'expérience d'autres pays. Les exemples tirés des pays présentés ci-dessous ont été tirés des ENV de 2016 et 2017, mais les pays peuvent également se référer aux examens élaborés par leurs pairs à l'appui de leurs propres préparatifs.
- ✓ Un appui au renforcement des capacités est également disponible pour les pays. Le Département des affaires économiques et sociales/Division du développement durable (DAES/DDD) organise des ateliers à l'intention de tous les pays participants aux ENV, conçus pour faciliter l'apprentissage entre pairs sur les préparatifs de ces examens. Ces ateliers sont abordés plus loin dans ce document. Un appui supplémentaire au renforcement des capacités est disponible auprès du système des Nations Unies, notamment à la demande du DAES/DDD.

## C. Participation multipartite

Un des principes fondateurs de l'Agenda 2030 est l'exigence de se doter de processus participatifs et inclusifs. En pratique, cela suppose la participation de toutes les parties prenantes, notamment tous les niveaux et secteurs de l'Etat, de la société civile et du secteur privé, ainsi que les Parlementaires et les institutions nationales des droits de l'homme, aux processus d'examen et de mise en œuvre. Cette participation favorise des décisions durables, en donnant aux groupes concernés par ces décisions la possibilité de communiquer leurs besoins et leurs intérêts. La participation et la consultation permettent

---

<sup>7</sup> Disponible au : <https://undg.org/document/guidelines-to-support-country-reporting-on-the-sustainable-developmentgoals/>;

<sup>8</sup> Disponible au : <http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/sustainable-development-goals/strategy-undp-support-to-the-implementation-of-the-2030-agenda/>

également d'assurer l'appropriation de l'Agenda 2030 et contribuent à une approche de l'ensemble de la société à la mise en œuvre des ODD. Les groupes de parties prenantes ont souligné la nécessité de s'impliquer activement tout au long du processus de conception, de mise en œuvre, de suivi et d'examen de l'Agenda 2030.

Un plan d'implication des parties prenantes peut être utilisé, entre autres, pour définir l'objectif stratégique de la consultation, les parties prenantes à consulter, les moyens, les techniques et méthodes de consultation (ateliers en face à face, plateformes en ligne, groupes de discussion, observations écrites), ainsi que la façon de documenter le processus de consultation. Parmi les activités potentielles figurent le contact avec les organes législatifs, le public, la société civile et le secteur privé. En ce qui concerne la sensibilisation, elle comporte une série d'activités telles que la simplification et la traduction des ODD dans les langues locales, ainsi que leur intégration dans les programmes d'enseignement scolaire et universitaire.

### **Exemples tirés des pays**

En **Sierra Leone**, des consultations ont eu lieu dans la capitale et dans chacune des régions du pays. Y ont participé des responsables de niveau intermédiaire et élevé, issus du Gouvernement, du Parlement, des collectivités locales, du secteur privé, des syndicats, des organisations de la société civile et / ou non gouvernementales ainsi que des universités. Pour assurer la diffusion ultérieure des informations relatives aux objectifs et aux cibles auprès d'autres acteurs, parmi lesquels les communautés locales, les syndicats, le secteur privé, les organisations de la société civile et d'autres organisations non gouvernementales ont été impliqués. Des discussions interactives radiodiffusées et télévisées ont été organisées pour sensibiliser le grand public. En guise de première étape de l'adaptation des ODD au contexte local, le Ministère sierra-léonais des Finances et du développement économique a publié une version simplifiée de ces objectifs (2013-2018), illustrant le lien entre les 17 ODD et les huit piliers du plan de développement national.

*Tiré de l'ENV de la Sierra Leone, 2016*



**Le Brésil** met en exergue son Projet musical sur les ODD pour la mobilisation et l'engagement du secteur artistique et culturel, en mettant l'accent sur les zones périphériques et vulnérables.

En **Belgique**, un salon consacré au développement durable s'organise chaque année pour sensibiliser les citoyens au développement durable, et un festival du film sur les ODD a également été organisé.

*Tiré des ENV du Brésil et de la Belgique, 2017*

La sensibilisation du grand public est une nécessité permanente. Une récente étude réalisée au **Danemark** révèle que seul 12 % de la population danoise ont entendu parler des ODD, ce qui, malgré une augmentation de 10 % en 2015, laisse à désirer. Le gouvernement jouera sa partition pour mieux faire connaître les ODD en communiquant là-dessus chaque fois que cela est pertinent et en encourageant les autres parties prenantes à en faire de même et à s'engager activement avec les populations.

*Tiré de l'ENV du Danemark, 2017*

## D. Principaux éléments constitutifs de la préparation des ENV

De façon générale, les rubriques suivantes sont présentées conformément à celles des directives du Secrétaire général évoquées ci-dessus.<sup>9</sup> Un certain nombre d'étapes décrites ci-dessous peuvent avoir lieu simultanément et en continu. Ces directives communes d'application volontaire indiquent clairement qu'il incombe à chaque pays de déterminer le domaine d'application de son examen et le format de présentation des conclusions. Toutefois, les pays peuvent s'appuyer sur les éléments présentés dans les directives pour le cadrage des préparatifs de leurs ENV.

L'examen devrait indiquer les mesures prises par le pays pour mettre en œuvre l'Agenda 2030, y compris les objectifs et les cibles, et présenter une évaluation de résultats obtenus sur le terrain. La mise en œuvre doit être plus visible au fil du temps, et le pays devrait faire ressortir

---

<sup>9</sup> Les exemples donnés dans cette rubrique illustrent les réalisations des pays ayant déjà présenté leurs ENV. D'autres exemples de bonnes pratiques sont disponibles dans les résultats des ENV en soi. Les directives communes d'application volontaire sont jointes au présent document à l'annexe 2.

clairement les mesures concrètes qu'il a prises pour assurer la réalisation de l'Agenda.

Dans les premières parties de l'examen (**Déclaration liminaire, Faits saillants, Introduction, Méthodologie du processus de préparation de l'examen**), les pays sont invités à donner un aperçu de leur propre contexte et des objectifs nationaux généraux. Ils peuvent présenter une vue d'ensemble de l'examen national volontaire, notamment le processus de préparation et la participation de plusieurs parties prenantes, ainsi que les domaines dans lesquels les pays nécessitent un appui, particulièrement en termes de financement, de renforcement des capacités, de technologie et de partenariats. L'introduction pourrait également présenter des liens vers d'autres accords internationaux tels que le Programme d'action d'Addis-Abeba, l'Accord de Paris et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Les pays pourraient fournir des informations sur le processus de préparation de l'examen national, par exemple la contribution des différents niveaux et secteurs du gouvernement et autres parties prenantes à l'examen.

### **Appropriation des ODD**

L'appropriation nationale des ODD est directement liée à la rubrique relative à la participation multipartite énoncée ci-dessus. La sensibilisation et la diffusion des informations relatives aux ODD dans toutes les ramifications et échelons du gouvernement et auprès des parties prenantes constituent une dimension essentielle et permanente de la création d'un environnement favorable. En outre, la création de processus participatifs et inclusifs, une exigence primordiale de l'Agenda 2030, peut aider à créer un sentiment d'appropriation. L'examen constant des objectifs et des cibles par les acteurs nationaux ainsi que l'implication conséquente de toutes les parties prenantes, notamment par le biais des mécanismes de suivi et d'examen, est important pour le maintien de l'appropriation des ODD.

Quelques questions à envisager :

- Quels sont les mécanismes et plateformes disponibles pour assurer la contribution des parties prenantes de société civile et du secteur privé à l'ENV et à la mise en œuvre des ODD ? Qui peut participer ? Existe-t-il des organismes fédérateurs à consulter ou

est-il nécessaire de créer des processus de consultation ciblés en l'absence d'organes ou de forums multipartites ?

- Quelle est la combinaison souhaitée entre les options de participation présentielle et en ligne ?
- Comment cibler la sensibilisation afin d'assurer l'atteinte des groupes vulnérables et marginalisés ?
- Comment impliquer l'ensemble des secteurs et échelons de l'Etat (aux niveaux local et infranational) dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 ? Dans quelle mesure les ODD ont-ils été intégrés dans les politiques et programmes des ministères de tutelle ?
- Comment le Parlement est-il impliqué dans la préparation de l'ENV et la mise en œuvre des ODD ?
- Que fait-on pour assurer constamment l'examen inclusif et participatif des ODD au niveau national ? Les ODD ont-ils été adoptés par des organismes, par exemple les institutions suprêmes de contrôle, ou intégrés dans les systèmes de suivi et d'évaluation de la performance ?

### **Exemples tirés des pays**

L'intégration des principes du développement durable à tous les niveaux du gouvernement est une préoccupation majeure de la Confédération suisse, notamment pour la création et le renforcement de l'appropriation. Par conséquent, la coopération verticale entre la Confédération, les cantons et les communes est importante dans un pays décentralisé comme la Suisse ... Le développement durable ne devrait pas être considéré comme étant une tâche supplémentaire du gouvernement, mais plutôt comme un moyen de renforcer l'appropriation et la cohérence des politiques, et devrait être intégré autant que possible dans les politiques sectorielles et les processus réguliers de planification et de contrôle.

*Tiré de l'ENV de la Suisse, 2016*

Au Kenya, le Ministère de la décentralisation et du plan est chargé de coordonner la mise en œuvre et le suivi des ODD. La Direction de la coordination des ODD a été mise en place au sein de ce ministère, soutenu par un Comité technique inter-agences (IATC), composé de responsables des ministères clés, des organisations de la société civile et du secteur privé. Pour assurer l'appropriation et faciliter le suivi, les organes de coordination du secteur privé, des OSC, des administrations infranationales, des groupements de jeunes et des personnes handicapées, tels que l'Alliance du secteur privé du Kenya, le Forum des ODD du Kenya, le Conseil des gouverneurs (CdG), le

Conseil national de la jeunesse et l'Association des personnes handicapées, ont généralement servi de porte d'entrée des consultations.

Tiré de l'ENV du Kenya, 2017

La Cour fédérale des comptes (TCU) du **Brésil**, l'institution suprême de contrôle des finances du pays (SAI), a réalisé un audit pilote visant à évaluer les activités de préparation du gouvernement fédéral à la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Dans le cadre de cet audit, un diagnostic a été réalisé sur la coordination et l'adéquation entre les politiques et la cible 2.4, qui concerne les systèmes de production alimentaire durables. A cet effet, il a été analysé non seulement les politiques directement liées à la réalisation de cette cible, mais également d'autres actions d'ordre public ayant un potentiel d'impact sur sa réalisation, par exemple les politiques d'exonération fiscale sur les pesticides.

Tiré de l'ENV du Brésil, 2017

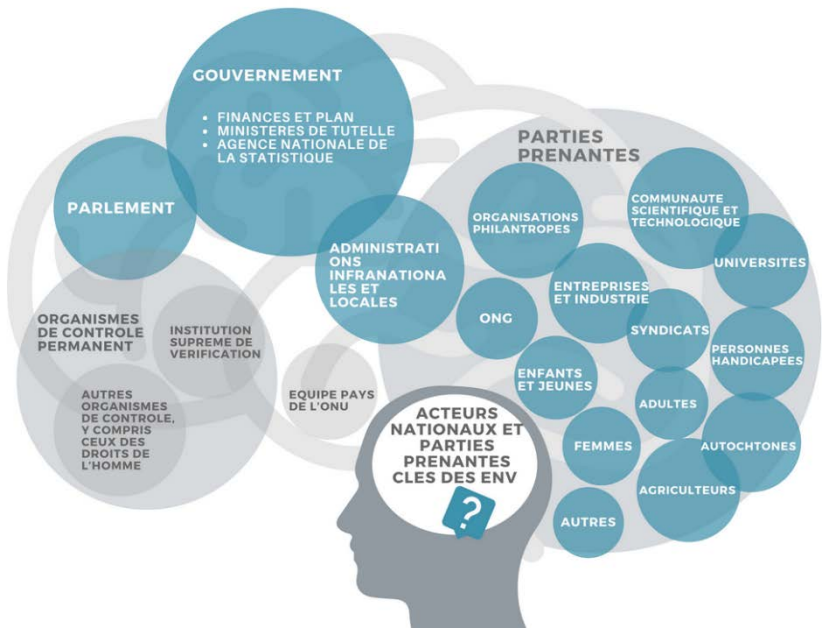


Figure 4 : Carte indicative des principaux acteurs et parties prenantes nationaux (DAES/DDD)

## Intégration des ODD dans les cadres nationaux

La mise en œuvre effective des ODD dépend de leur intégration dans tous les cadres nationaux pertinents. L'ENV doit permettre d'analyser le niveau de correspondance entre ces cadres et les objectifs de développement durable et de déterminer l'existence d'éventuelles lacunes importantes. Les pays devraient indiquer, de façon précise, les principaux défis et difficultés rencontrés dans la mise en œuvre des ODD, et sont encouragés à présenter une analyse de leurs causes. Diverses lois et politiques devraient faire l'objet d'un examen visant à évaluer l'alignement du pays aux ODD, notamment :

- les documents de vision nationale ;
- le plan de développement national ou la stratégie de développement durable ;
- les politiques, stratégies, plans et programmes sectoriels ;
- la législation ;
- les plans de développement infranationaux et des collectivités locales, ainsi que les lois, politiques, stratégies et programmes.

Les outils simples basés sur le réseau constituent un moyen de commencer à explorer l'alignement entre les cadres nationaux existents et les ODD. Vous trouverez ci-dessous une représentation simplifiée de l'Outil d'évaluation rapide intégrée (RIA) du PNUD.

Domaine de politique/Secteur	ODD-1 : Pauvreté							ODD-2 : Sécurité alimentaire							
	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.a	1.b	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.a	2.b	2.c
Stratégie sanitaire	X								X						
Politique de développement du secteur de l'hydraulique	X				X					X	X				
Stratégie nationale de conservation de la biodiversité				X							X	X	X		
Loi sur la politique foncière	X			X						X	X				
Politique nationale relative aux petits exploitants	X			X			X		X	X					
Programme de réforme de la Justice				X			X								
Politique de prévention des violences faites aux femmes					X										
Programme de développement de la petite enfance		X							X						
	4	1	0	4	2	0	2	0	3	3	3	1	1	0	0

**Cible unique prise en charge dans plusieurs politiques**

**Plan unique comportant plusieurs cibles**

Figure 5 : Cartographie de l'alignement des politiques en place aux ODD (DAES/DDD, adaptée de l'Outil RIA du PNUD)

En cas d'identification des lacunes et de domaines de convergences, l'ENV pourrait proposer des mesures visant à mieux intégrer les ODD dans les cadres nationaux. L'examen pourrait donner un aperçu de la réadaptation des politiques et stratégies existantes ou de l'adoption de politiques et instruments dans le but d'atteindre les ODD.

Quelques questions à envisager :

- Le pays a-t-il mené une analyse des lacunes dans la réalisation des ODD et de ses cadres nationaux ?
- Dans quelle mesure peut-on faire avancer la mise en œuvre des ODD à travers les plans et stratégies existants ? Ces derniers doivent-ils être mis à jour ou révisés pour la mise en œuvre des Objectifs ?
- Comment les ODD ont-ils été adaptés aux cadres de politiques nationales ?
- Quelles actions ont été menées pour intégrer les ODD dans la législation, les politiques, les plans et les programmes ?
- Quels sont les principaux défis et difficultés auxquels le pays est confronté dans la mise en œuvre des ODD ?
- Quelles actions ont été entreprises par les administrations infranationales et locales pour mettre en œuvre les ODD ?
- Quels partenariats, y compris avec le secteur privé, ont été mis en place pour assurer la mise en œuvre des ODD ? Envisagez des exemples qui pourraient être présentés comme de bonnes pratiques.

### **Exemples tirés des pays**

**L'Égypte** a indiqué que sa « Stratégie de développement durable : Égypte Vision 2030 » est en phase avec les ODD en termes de contenu et de période de mise en œuvre. Cette stratégie a été reflétée dans le programme gouvernemental 2016-2018 et son plan annuel 2016-2017, qui ont tous deux été approuvés par le Parlement. Cette démarche permet au Parlement de suivre la mise en œuvre des objectifs, cibles, programmes et projets de la stratégie dans un délai précis et en fonction d'un ensemble d'indicateurs de performance clés bien définis.

*Tiré de l'ENV d'Égypte, 2016*

## Correspondance entre les Domaines prioritaires du **Japan** et les ODD

### Populations

(1) Autonomisation de tous



(2) Renforcement de la santé et de l'espérance de vie



### Prosperité

(3) Création d'un marché de la croissance, redynamisation des zones rurales et promotion de l'innovation technologique



(4) Utilisation durable et résiliente de la terre, Promotion d'infrastructures de qualité



### Planète

(5) Conservation de l'énergie, Energies renouvelables, Mesures contre les changements climatiques et Société fondée sur le cycle rationnel des matières



(6) Préservation de l'environnement, notamment la biodiversité, les forêts et les océans



### Paix

(7) Réalisations de sociétés paisibles, sûres et sécurisées



### Partenariats

(8) Renforcement des moyens et cadres de mise en œuvre des ODD



*Tiré de l'ENV du Japan, 2017*

**L'Ethiopie** a identifié dix domaines prioritaires de développement national dans le cadre de son Plan quinquennal de croissance et de transformation (GTP II), qui aligné aux ODD. Le GTP II a été approuvé par le Parlement et le Conseil des ministres. Un plan de développement à long terme d'une durée de 15 ans, qui est en cours d'élaboration, permettre d'intégrer pleinement les ODD.

*Tiré de l'ENV de l'Ethiopie, 2017*

### Conseil :

- ✓ L'outil d'évaluation rapide intégrée mis au point par le PNUD peut aider les pays à évaluer leur degré de préparation à la mise en œuvre des ODD. Cet outil donne un premier aperçu l'alignement d'un pays à l'Agenda 2030 à travers une analyse des écarts par rapport aux objectifs de développement durable. Il peut servir de point de départ à une analyse plus ciblée. L'outil RIA est disponible au <http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/sustainable-development-goals/rapid-integrated-assessment---mainstreaming-sdgs-into-national-a.html>



## Intégration des trois dimensions du développement durable

Une mise en œuvre intégrée de l'Agenda 2030 suppose que les examens se penchent sur les questions transversales entre les ODD, tant sous forme de synergies que de compromis et de conflits. Une bonne compréhension des dites questions transversales permettra aux pays de les gérer, notamment grâce à l'optimisation de la coopération et de la coordination intersectorielles et inter-institutions.

Dans cette rubrique, l'ENV pourrait donner un bref aperçu de l'analyse des questions transversales et des arrangements institutionnels entrepris et conçus pour l'élaboration de politiques intégrées, ainsi que des exemples de politiques intégrant les trois dimensions.

Quelques questions à envisager :

- Quelles sont les questions transversales ou le lien des questions transversales nationales les plus importants entre les objectifs et les cibles couverts par l'ENV?
- Quels sont les principaux obstacles à une meilleure intégration des trois dimensions du développement durable et des 17 ODD ?
- Comment le gouvernement établit-il les responsabilités des ministères par rapport à chacun des objectifs de développement durable, ou même à leurs cibles?
- Quelles sont les mesures prises pour veiller à ce que tous les niveaux de gouvernement travaillent ensemble (horizontalement dans tous les secteurs et verticalement du national au local) pour intégrer les trois dimensions et les ODD ?
- Existe-t-il des exemples de l'impact positif de politiques nationales mieux intégrées ?

Un exemple simple peut servir à illustrer les avantages multiples de certaines politiques/stratégies. Les transferts monétaires inconditionnels aux jeunes filles en Afrique peuvent aider à réduire la pauvreté, maintenir les filles à l'école, diminuer les grossesses non désirées chez les adolescentes et réduire la transmission du VIH de près des deux tiers. Ainsi, une intervention motivée par un objectif de « protection

sociale » aboutit promouvoir d’autres objectifs tels que la réduction de la pauvreté, l’éducation, la santé et l’égalité des sexes.<sup>10</sup>

Un modèle basique peut servir à explorer les liens entre les cibles des ODD, par exemple celui présenté ci-dessous, qui a été adapté de l’outil RIA à des fins d’illustration.

Objectifs et cibles des ODD	Principales dimensions du développement durable	Ministères de tutelle potentiels, agences	ODD interdépendances potentielles
Objectif 1. Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes partout			
1.1 D’ici à 2030, éradiquer la pauvreté extrême pour tous les individus partout dans le monde, mesuré actuellement par le nombre de personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour	Economique Social Environnemental	Ministère de l’économie Ministère de la Santé Ministère de l’Éducation Ministère de la femme Ministère de l’hydraulique et de l’Energie Ministère du Développement Social Agence de sécurité sociale Ministère de l’habitat	ODD 2 Alimentation, 2.1 ODD 3 Santé, 3.1, 3.2, 3.3, 3.8 ODD 4 Education, 4.1, 4.3, 4, 4, 4.6 ODD 5 Égalité entre les sexes, 5.1, 5.4 ODD 6 Eau et Assainissement, 6.1, 6.2 ODD 7 Energie, 7.1 ODD 10 Inégalités, 10.1, 10.2, 10.3

<sup>10</sup> Légèrement adapté de l’exemple utilisé dans le document intitulé *Soutient de PNUD pour mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030*. Disponible au :

[http://www.undp.org/content/dam/undp/library/SDGs/SDG%20Implementation%20and%20UNDP\\_Policy\\_and\\_Programme\\_Brief.pdf](http://www.undp.org/content/dam/undp/library/SDGs/SDG%20Implementation%20and%20UNDP_Policy_and_Programme_Brief.pdf)

			ODD 11 Villes durables, 11.1 ODD 13 Changement climatique 13.1
--	--	--	--

Figure 6 : Identification des liens potentiels (DAES/DDD, adapté de l'Outil RIA du PNUD)

Une telle cartographie initiale des liens potentiels peut servir à identifier les cibles à la charge de plusieurs agences gouvernementales, ce qui laisse envisager des domaines pour l'élaboration de politiques intégrées et la mise en œuvre. Cette cartographie initiale peut également servir à une analyse plus approfondie des liens entre les cibles présentant un intérêt particulier, par exemple les priorités nationales, au moyen de groupes de discussion ou d'autres outils de modélisation spécialisés. Cela pourrait inclure l'examen des synergies et des stratégies possibles pour aborder les compromis.

### Exemples tirés des pays

En **Finlande**, tous les ministères sont tenus de présenter les principales mesures prises en vue de mettre en œuvre les objectifs et cibles de l'Agenda 2030 sur la base de l'intégration des ODD, ce qui signifie que la mise en œuvre des objectifs et cibles individuels ne peut être directement confiée aux ministères sectoriels. Pour assurer la réalisation des liens entre les objectifs, tous les ministères sectoriels évaluent leur rôle par rapport à l'ensemble des 169 cibles.

*Tiré de l'ENV de la Finlande, 2016*

En **Norvège**, la responsabilité de chacun des 17 ODD a été attribuée à un ministère particulier, qui assure la coordination avec les autres parties poursuivant les différentes cibles de l'objectif qu'il coordonne. Le ministère des Finances reçoit de chacun des ministères coordonnateurs des rapports de suivi de chaque objectif et des propositions de budget à cet effet, dont il procède à la synthèse et à la présentation au Parlement.

*Tiré de l'ENV de la Norvège, 2016*

#### Conseil :

- ✓ La CESAP a élaboré un cadre et des outils d'intégration des trois dimensions du développement durable. Cet outil et d'autres documents sont disponibles au <https://sustdev.unescap.org/thematicarea/category?id=9#topic>

## Ne laisser personne de côté

Les pays pourraient présenter les mesures qu'ils ont prises pour intégrer le principe de ne laisser personne de côté dans la mise en œuvre des ODD. Cette démarche pourrait comporter des actions visant à donner la priorité aux résultats en faveur des groupes vulnérables, ainsi qu'à aller au-delà des moyennes démographiques pour déterminer leur identité, leur situation géographique ainsi que leurs besoins spécifiques. Une attention particulière devrait être accordée aux efforts visant à autonomiser les femmes et les filles. Parmi les points de départ pour « ne laisser personne de côté » pourraient figurer des actions visant à mettre fin à la pauvreté extrême, des politiques visant à réduire les inégalités, ainsi que celles destinées à éliminer les obstacles discriminatoires, notamment ceux qui sont d'ordre géographique. L'impact des inégalités multiples et qui se chevauchent, par exemple le fait d'être une femme et de vivre en zone rurale, pourrait également être envisagé.

Quelques questions à envisager :

- Comment les groupes vulnérables et ceux qui sont le plus défavorisés sont-ils identifiés ?
- Qui est laissé de côté et quelles sont les raisons sous-jacentes de leur vulnérabilité ?
- Quelles sont les sources de données ventilées disponibles et quelles sont les lacunes de données ?
- Quelles sont les mesures prises pour déterminer les besoins des personnes les plus vulnérables et celles qui sont laissées de côté ?
- Que fait-on pour soutenir l'autonomisation des groupes vulnérables ?

### *Exemples tirés des pays*

La **Finlande** s'est dotée de l'assurance sociale, de prestations de sécurité sociale ainsi que de services de protection sociale et de santé accessibles à tous. Ce système vise principalement à garantir à toute personne résidant ou travaillant en Finlande une assurance contre les risques sociaux tels que la vieillesse, l'incapacité de travail, le chômage, la maladie et la perte due au décès d'un soutien de famille. La sécurité sociale de base est garantie à tous, y compris ceux qui sont en défaut de paiement de leurs cotisations d'assurance en fonction des revenus. Ce système est financé par les transferts

du gouvernement, les recettes fiscales municipales et, dans certains cas, les paiements effectués par les clients. L'éducation de base, l'enseignement professionnel, les universités et autres établissements d'enseignement supérieur sont gratuits.

*Tiré de l'ENV de la Finlande, 2016*

**Le Costa Rica** a répertorié une série de défis multidimensionnels spécifiques à la population des personnes d'un certain âge, lesquels doivent être relevés pour favoriser le bien-être et réduire la pauvreté et les inégalités. Ces défis comprennent l'établissement d'un programme de formation pour lesdites personnes afin qu'elles puissent acquérir des compétences leur permettant d'entrer dans le marché du travail ou d'entreprendre des activités liées aux compétences entrepreneuriales. A cet égard, une meilleure communication est nécessaire pour qu'elles puissent bénéficier des possibilités de formation offertes par le l'Institut national d'instruction.

*Tiré de l'ENV du Costa Rica, 2017*

## Mécanismes Institutionnels

Pour réussir la mise en œuvre de l'Agenda 2030, les pays devront examiner et souvent renforcer leurs outils institutionnels, en veillant à ce que les mécanismes existants et/ou nouveaux soient solides et inclusifs. Dans de nombreux pays, des institutions ont été mises en place et/ou renforcées. Les mécanismes institutionnels sont souvent multidimensionnels et intégrés, caractérisés par une coordination interministérielle et une implication multisectorielle, et leur objectif est d'harmoniser les différents axes de travail et d'impliquer tous les organismes dans les initiatives transversales visant à atteindre les ODD. La responsabilité de la mise en œuvre et de l'examen cohérent de l'Agenda 2030 est souvent partagée et répartie entre les différents niveaux de l'administration (national, infranational et local).

Le mécanisme institutionnel doit rester pertinent à travers les cycles politiques et devrait s'imbriquer avec le cycle électoral du pays en question plutôt que de le suivre. Cela permet de faire en sorte que le travail de l'institution s'étende au-delà de la durée du mandat du gouvernement en place auquel les décideurs et les partis politiques actuels et à venir sont liés par des engagements.

Quelques questions à envisager :

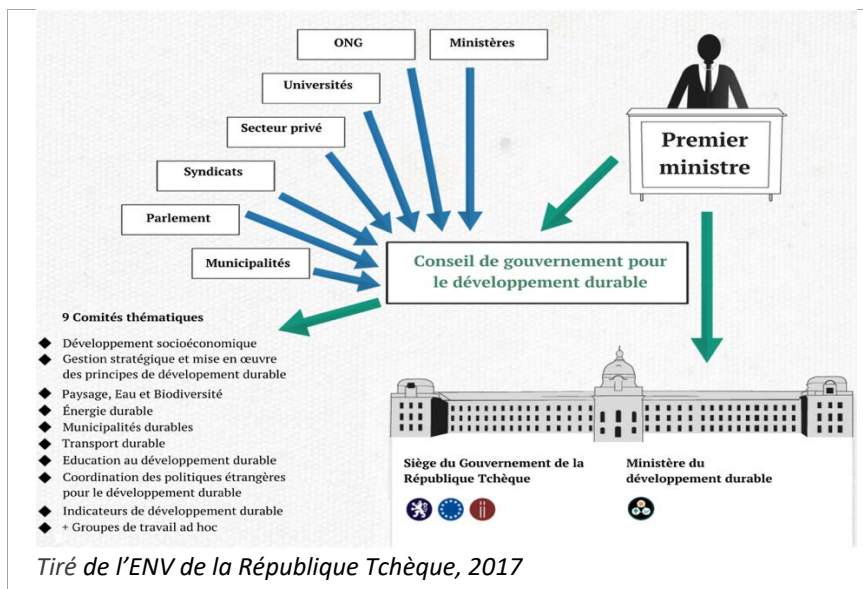
- Comment le cadre institutionnel intègre-t-il différents acteurs et parties prenantes ainsi que leurs intérêts ? Comment les dispositions institutionnelles globales relatives aux ODD impliquent-elles les principaux ministères de tutelle, le niveau infranational et les collectivités locales, le parlement, les institutions des droits de l’homme, les organisations de la société civile et le secteur privé ?
- Quelle place la plus haute instance publique occupe-t-elle dans les dispositions institutionnelles ?
- Par quel mécanisme les dispositions institutionnelles permettent-elles de mobiliser toutes les parties prenantes autour des ODD et de promouvoir le changement ?
- Existe-t-il des exemples illustrant l’impact produit par les dispositions institutionnelles, par exemple grâce à une élaboration plus intégrée des politiques ?
- Comment le pays examine-t-il les progrès réalisés dans la mise en œuvre des ODD, y compris les plans possibles pour la mise en œuvre d’exams nationaux qui tiennent compte de la présentation de l’ENV au FPHN ?

### **Exemples tirés des pays**

En **Allemagne**, la Chancellerie fédérale est le principal organisme qui pilote la stratégie nationale de développement durable, alors que tous les ministères sont les principaux responsables de leurs contributions à la mise en œuvre de l’Agenda 2030 dans leurs domaines d’action respectifs. L’organigramme institutionnel est composé des Secrétaires d’Etat au développement durable, qui pilotent la mise en œuvre de la stratégie de développement durable et convient à leurs réunions des experts externes du secteur privé, de la communauté scientifique et de la recherche, de la société civile et des États fédéraux. Il inclut également le Conseil consultatif parlementaire sur le développement durable, qui suscite des débats sur les questions relatives aux politiques de développement durable au Parlement, et le Conseil allemand pour le développement durable, qui est un groupe consultatif composé de 15 représentant des aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable.

*Extrait de l’ENV de l’Allemagne, 2016*

Organigramme institutionnel du développement durable en **République Tchèque**



## Questions d'ordre structurel

Les pays pourraient étudier l'impact transversal sur la mise en œuvre des ODD, par exemple l'égalité des sexes, les inégalités, le commerce, les sociétés pacifiques, les modes de consommation et de production et la transformation structurelle de l'économie. L'analyse pourrait prendre en compte les obstacles institutionnels pertinents au changement au niveau national, régional ou international. Les pays pourraient également fournir des exemples de politiques mises en œuvre qui ont entraîné des changements porteurs de transformations.

## Objectifs et cibles

Il est recommandé aux pays de fournir des informations sur les progrès réalisés et l'état de mise en œuvre de tous les ODD, mais ils pourraient également mener une analyse plus approfondie de quelques-uns de ces objectifs ainsi que des cibles sélectionnées et des lacunes et défis y afférents. Les pays peuvent présenter ces choix à la lumière de leurs propres priorités, mais ils pourraient également fournir des exemples de meilleures pratiques en

matière de mise en œuvre qu'ils veulent partager au niveau mondial. L'examen des objectifs pourrait inclure une dimension qualitative et/ou quantitative. Si les pays effectuent leur deuxième examen national volontaire et des examens ultérieurs, il serait souhaitable de prendre en compte les progrès réalisés depuis le dernier en date.

Quelques questions à envisager :

- La donnée de référence pour les ODD a-t-elle été établie et utilisée ?
- Le pays a-t-il hiérarchisé certains ODD ? Quels critères/processus ont servi à la définition des priorités ?
- Comment les différents niveaux de l'administration, le parlement et les autres parties prenantes travaillent-ils ensemble à l'atteinte des objectifs et des cibles ?
- Quels progrès le pays a-t-il réalisés sur les objectifs et les cibles ? Quelles sont les tendances ? Existe-t-il des nouveaux enjeux de préoccupation ? Déterminez comment l'ENV peut analyser les progrès/défis, plutôt que de décrire les politiques existantes/prévues.
- Lorsque des lacunes et des défis ont été identifiés, quelles mesures ont-elles été mises en place ou prévues pour les résoudre ?
- Quels efforts ont-ils été faits pour s'assurer que toutes les politiques, tous les plans et tous les programmes atteignent les plus marginalisés et ne laissent personne de côté ?
- Existe-t-il des exemples de bonnes pratiques pour atteindre les objectifs et cibles que d'autres pays trouveraient utiles ?

Les exemples tirés des pays pour la revue de la réalisation des objectifs et cibles ne sont pas fournis ici en raison de la longueur et de la variété des pratiques de déclaration des pays effectuant des ENV. Les ENV ont couvert les objectifs et cibles de différentes manières, notamment en offrant :

- un aperçu de l'état des objectifs et des cibles ;
- un aperçu des réalisations et bonnes pratiques ;
- un aperçu de l'impact des interventions des pays au niveau national et à l'étranger ;



- un aperçu des lacunes et défis ;
- un aperçu des questions transversales avec d'autres objectifs;
- une analyse des nouveaux enjeux; et
- des plans pour une future mise en œuvre améliorée.

### Moyens de mise en œuvre

Le processus de revue doit examiner la manière dont les moyens de mise en œuvre sont mobilisés, les difficultés rencontrées et les ressources supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre de l'Agenda 2030. L'établissement des coûts et la budgétisation des ODD, ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles et humaines pour la mise en œuvre devraient également être pris en compte lors de la préparation de la revue.

Quelques questions à envisager :

- Quels sont les flux de ressources actuels ? Résumer les mesures prises pour mobiliser les ressources nationales, l'aide publique au développement et d'autres sources de financement, telles que les investissements directs étrangers et les envois de fonds.
- Quelles mesures ont-elles été prises pour identifier les lacunes critiques et estimer les ressources supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre le Programme 2030 ? Les aspects pertinents comprennent le financement, les besoins de renforcement des capacités, y compris pour le partage des savoirs sur les données et les statistiques, la technologie et les partenariats.
- Dans quelle mesure les systèmes financiers et les allocations de ressources peuvent-ils être alignés pour soutenir la réalisation de l'Agenda 2030 ?
- Comment le pays s'engage-t-il dans la coopération internationale ? Des exemples pourraient inclure la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et d'autres formes de coopération.
- Dans quelle mesure l'Agenda d'Addis-Abeba permet-il de mobiliser les moyens de mise en œuvre ?
- Dans quels partenariats le pays est-il impliqué ? Existe-t-il des possibilités d'élargir les partenariats pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 ? Quel rôle jouer le secteur privé joue-t-il/peut-il jouer ?

- De quels services de renforcement des capacités le pays a-t-il besoin pour une mise en œuvre plus efficace des ODD ? C'est l'occasion d'identifier les besoins spécifiques du pays.

### **Exemples tirés des pays**

Intitulée *Moyens de mise en œuvre*, l'examen du **Bangladesh** contient une section sur les finances et qui résume la situation en ce qui concerne la mobilisation des ressources intérieures (recettes fiscales), les recettes tirées de l'aide publique au développement, des investissements directs étrangers et des envois de fonds.

*Tiré de l'ENV du Bangladesh, 2017*

Dans le cadre des mesures incitatives du Programme d'action d'Addis-Abeba à cet effet, la **Belgique** a mise en œuvre une initiative spécifique par laquelle elle consacre au moins 50% de son aide publique au développement aux pays les moins avancés (PMA) et aux États fragiles d'ici à la mi-2019.

*Tiré de l'ENV de la Belgique, 2017*

En **Indonésie**, le renforcement de la mobilisation des ressources nationales passe par le renforcement des partenariats public-privé dans le financement de projets stratégiques, le développement des services bancaires, l'augmentation des recettes fiscales, l'exploration de contributions alternatives des philanthropes, des fonds de la diaspora et des fonds sociaux religieux.

*Tiré de l'ENV de la République d'Indonésie, 2017*

Les **Pays-Bas** soutiennent des initiatives multipartites dans les pays producteurs et manufacturiers, dans lesquelles les acteurs internationaux et locaux soutiennent l'emploi décent, la formation des syndicats, la prévention du travail des enfants et préconisent une meilleure gestion des déchets. Des exemples existent, tels que l'Accord du Bangladesh sur la sécurité-incendie et la sécurité des bâtiments et le Forum des acheteurs du Pakistan dans l'industrie textile, et le projet Malawi Tea 2020 de l'Initiative sur le Commerce Durable.

*Tiré de l'ENV des Pays Bas, 2017*

### **Prochaines étapes**

Cette section offre l'occasion aux pays d'énumérer les mesures prises ou prévues pour améliorer la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Quelques questions à envisager :

- Comment les résultats de l'ENV sont-ils adoptés au niveau national ? Les résultats de l'examen ont-ils été diffusés ?
- Quelles sont les étapes prévues pour intégrer les ODD dans les activités du gouvernement, par exemple le processus de budgétisation et les politiques et programmes des ministères de tutelle ?
- Existe-t-il des plans pour assurer une revue régulière des progrès accomplis au niveau national dans la mise en œuvre de l'Agenda ?

### Annexes

Les pays peuvent inclure une annexe contenant des informations, en utilisant les indicateurs mondiaux des ODD proposés par la Commission de la Statistique des Nations Unies, ainsi que les indicateurs prioritaires identifiés aux niveaux régional et national, où il convient. Ils peuvent également envisager d'inclure des annexes supplémentaires couvrant, par exemple, les meilleures pratiques et/ou les politiques et stratégies qui ont contribué à faire progresser la mise en œuvre de l'Agenda 2030, ou les commentaires et contributions des parties prenantes.

Quelques questions à envisager en relation à une annexe statistique sont les suivantes :

- Quels ont été les critères de choix des indicateurs fournis en annexe ?
- Dans quelle mesure l'annexe complète-t-elle et soutient-elle le contenu de l'examen ? Envisager ce qui est le plus efficace : une présentation exhaustive ou une sélection des indicateurs les plus pertinents ?
- Quel est le format le plus convivial pour présenter les données ?
- Est-il possible de présenter des données de séries chronologiques ?

### Conclusion

La conclusion de l'ENV pourrait aborder certain(e)s des problèmes/questions qui suivent :

- Un résumé de l'analyse, des résultats et des organes en charge des politiques, ainsi que des considérations relatives au secteur public, à la société civile et au secteur privé ;
- Les enjeux nouveaux et émergents ;
- Quels enseignements tirés de l'expérience peut-on tirer du processus d'examen ?
- Quel sort d'appui le pays nécessite-t-il pour la préparation des examens futurs ?
- Quels ajustements devraient être apportés aux directives nationales volontaires pour en assurer l'utilité ?

## E. Ateliers préparatoires et soumission des ENV<sup>11</sup>

Le processus de préparation des ENV dans le passé a inclus des ateliers basés sur les expériences antérieures des pays dans la participation au processus des ENV. Ces ateliers sont organisés par le DAES/DDD et sont conçus pour faciliter l'apprentissage et l'interaction entre pairs, fournissant ainsi un espace d'échange de points de vue, d'enseignements et d'expériences dans la préparation des ENV. Ils sont destinés aux responsables au niveau opérationnels qui sont profondément impliqués dans le processus de préparation national. Sous réserve de la disponibilité des fonds, il est prévu la prise en charge d'un participant par pays en développement. D'autres participants des pays présentant des ENV peuvent assister aux rencontres à leur charge.

Le processus de préparation des ENV de 2018 comprend les éléments suivants :

### *Premier atelier mondial :*

Basé sur l'apprentissage par les pairs et les échanges entre les pays réalisant des ENV en 2018 et ceux qui en ont effectué en 2016 et 2017,

---

<sup>11</sup> Les dates dans cette section sont pour le FPHN de 2018.

et conçu pour prendre en charge les principaux éléments du processus de préparation.<sup>12</sup>

### **Deuxième atelier mondial :**

Facilitera un partage d'expériences entre les pays effectuant des ENV en 2018, y compris des enseignements à retenir et les défis rencontrés. Il comportera également un échange de savoir et d'orientations plus approfondi sur le processus de préparation et de présentation, et facilitera la discussion sur la façon des rédiger les rubriques du rapport et de présenter l'ENV au FPHN.

### **Troisième atelier mondial :**

Prévu le dimanche précédant la présentation des ENV au FPHN, cette réunion se penchera sur les dernières questions préparatoires et engagera les pays dans une discussion sur le suivi prévu de ces examens.

#### **Commissions régionales des Nations Unies**

Les commissions régionales soutiennent les pays dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030, ainsi que dans la préparation du FPHN et des ENV. Pour le Forum de 2018, quatre ateliers régionaux sur les ENV sont prévus juste avant les forums régionaux pour le développement durable. Les dates de ces ateliers sont les suivantes : Commission économique pour l'Europe (CEE), 28 février 2018 à Genève ; Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), 27 mars 2018 à Bangkok ; et Commission économique pour l'Amérique latine (CEPALC), 17 avril à Santiago. La date et le lieu de la réunion de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) restent à déterminer. Les ateliers régionaux examinent les spécificités de chaque région et permettent un échange supplémentaire d'expériences et de des enseignements à retenir entre les pays effectuant des ENV.

### **Examen : délais de soumission au DAES**

Deux documents doivent être soumis au Secrétariat, et il y a une date limite pour chacun d'eux.

---

<sup>12</sup> Le rapport de l'atelier qui s'est déroulé du 4 au 5 décembre 2017 est disponible au :

[https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/17298Geneva\\_VNR\\_works\\_hop\\_report\\_final\\_1201.pdf](https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/17298Geneva_VNR_works_hop_report_final_1201.pdf).

Les pays effectuant des ENV doivent soumettre les messages clés de leurs ENV au plus tard le 18 mai 2018. Les messages clés permettent aux parties prenantes, y compris celles d'autres pays, de se préparer pour le FPHN. Ils n'ont pas besoin d'être un résumé concluant de l'ENV, mais peuvent être des conclusions émergentes de l'examen. Les messages clés donnent une indication de certaines principales conclusions de l'examen.

Le nombre de mots des messages clés ne doit pas dépasser 700. Ces messages sont traduits en anglais par le Secrétariat s'ils sont soumis dans l'une quelconque des autres langues de l'ONU. Ils sont publiés en ligne.<sup>13</sup>

Les examens finaux devraient être soumis au DAES sous format électronique au plus tard le 15 juin 2018 (un mois avant le FPHN) et sont publiés en ligne. Il est important de prévoir du temps pour l'approbation nationale de l'examen et de le traduire en anglais si vous le souhaitez. Les ENV ne sont pas traduits par le Secrétariat, mais sont affichées sur le site Internet du FPHN dans leur(s) langue(s) de soumission.

---

<sup>13</sup> Les messages clés des ENV de 2017 sont disponibles au : [https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/17035Compilation\\_of\\_Main\\_Messages\\_from\\_2017\\_VNRs.pdf](https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/17035Compilation_of_Main_Messages_from_2017_VNRs.pdf)

## ECHEANCIER DES EXAMENS NATIONAUX VOLONTAIRES DE 2018

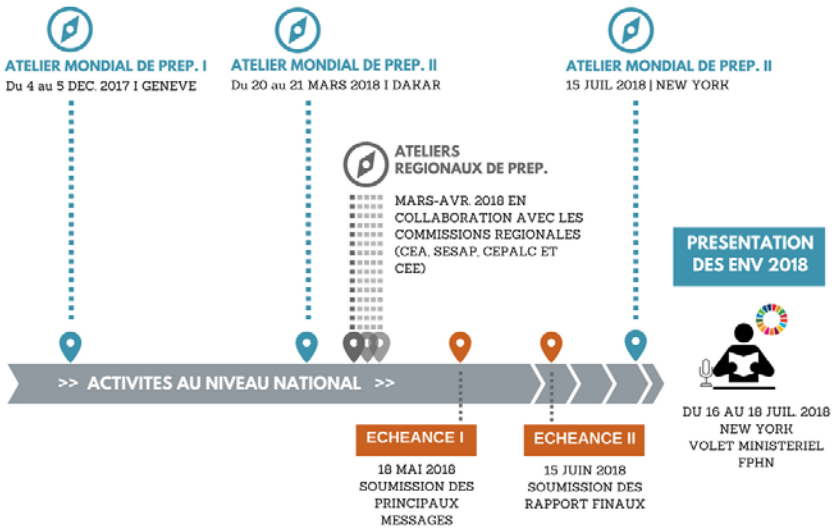


Figure 7 : Échéancier des examens nationaux volontaires de 2018 (DAES/DDD)

## F. Présentation de l'ENV au FPHN

Les préparatifs liés à la présentation au FPHN sont une partie importante du processus.

### Questionnaire

Pour recueillir des informations pertinentes, le DAES/DDD envoie un questionnaire aux pays quelques mois avant le FPHN. Celui-ci vise à déterminer :

- Si pays préfère le format du panel ou celui de la présentation individuelle (voir ci-dessous) ;
- les informations préliminaires relatives à la composition de la délégation et les personnes qui présenteront l'ENV ;
- des informations sur le matériel audiovisuel, y compris des vidéos, qui seront utilisées ;

- toute autre demande spéciale, notamment les dates de disponibilité/d'indisponibilité l'exposant principal (le ministre), afin d'assurer l'élaboration du projet de calendrier des présentations.

La date limite de soumission de ces informations sera indiquée dans le questionnaire (avril/mai).

#### **Format de présentation :**

Dans le *format panel*, les pays participant à une session d'ENV (entre deux et quatre) font chacun leur présentation. Une fois que tous les pays participant à la session auront présenté, des questions sont posées aux pays exposants. Dans le *format individuel*, un pays fait sa présentation, suivie de questions provenant des pays de l'auditoire, ainsi que de grands groupes et d'autres parties prenantes. Cela est suivi du prochain pays participant aux ENV concernées par cette session. Sauf accord contraire avec les pays exposant, l'ordre des présentations au sein d'une session particulière est fonction du niveau protocolaire de l'exposant. A même niveau, l'ordre des présentations des pays au sein d'une session est défini par ordre alphabétique.

#### **Calendrier des ENV**

Le projet de calendrier des présentations des ENV (du 16 au 18 juillet) est élaboré sur la base du principe d'universalité, afin que les sessions reflètent au mieux la diversité régionale et les différents niveaux de développement. Il sera envisagé de tenir compte des contraintes de temps des ministres présentateurs si celles-ci sont communiquées en temps opportun au DAES/DDD. Les pays peuvent également proposer leur propre composition de groupes, en tenant compte de la diversité régionale susmentionnée. Le projet de calendrier est partagé avec les représentants des pays effectuant des ENV à New York, et des discussions entreprises pour arriver à un calendrier final.

#### **Présentation au FPHN**

Le temps alloué à chaque présentation dépendra, en partie, du nombre de pays devant présenter leur ENV chaque année. Ce temps inclut le partage des vidéos, ainsi que le temps imparti aux parties prenantes. Chaque session d'ENV prévoit également du temps pour les questions des autres pays, ainsi que celles des parties prenantes.



La présentation au FPHN pourrait mettre en évidence les principaux messages de l'examen et aborder des questions critiques entrant dans le cadre de la mise en œuvre. Il est recommandé qu'un ministre ou une personne de rang supérieur dirige cette présentation. Au cours des années précédentes, les exposants comprenaient des premiers ministres, des vice-premiers ministres et des ministres de divers portefeuilles.

Avant la présentation, le pays devrait se préparer à :

- soumettre tout support audiovisuel dans les délais communiqués par le DAES/DDD ;
- finaliser les modalités de composition de la délégation ;
- décider de la ou des personnes devant s'asseoir au podium, en tenant compte des places disponibles ;
- déterminer la nécessité d'allouer du temps de parole aux parties prenantes nationales dans le cadre de la présentation.

## G. Après la présentation

Après la présentation de l'ENV au FPHN, le processus de mise en œuvre de l'Agenda 2030 et d'examen reprend. Quelques questions à envisager :

- Quelles mesures sont prises pour assurer une large diffusion des ENV ?
- Existe-t-il des initiatives visant à simplifier l'examen pour un usage public plus large ?
- Quelles mesures sont prises pour relever les défis identifiés dans l'ENV ?
- Quelles sont les mesures prises pour poursuivre le suivi et l'examen de la mise en œuvre des objectifs de développement durable ?
- Le pays présente-t-il au Parlement un rapport annuel sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 ?
- Que prévoit le pays pour partager de l'ENV et les résultats au niveau régional ?
- Quels sont les efforts visant à institutionnaliser la collecte de documents en vue des ENV ?

## Annexe 1 : Préparation de l'ENV : la liste de contrôle

Rubriques	Actions
<b>1. Préparation initiale et organisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Envoyer une lettre au président de l'ECOSOC pour lui faire part de la décision de mener une ENV.</li> <li><input type="checkbox"/> Attribuer la responsabilité de la coordination et de la préparation de l'ENV.</li> <li><input type="checkbox"/> Identifier et évaluer les ressources nécessaires.</li> <li><input type="checkbox"/> Procéder au cadrage de l'examen.</li> <li><input type="checkbox"/> Élaborer un plan de travail /une feuille de route avec des produits livrables alignés sur les échéances du FPHN (par exemple, soumission des Messages clés et du rapport de l'ENV).</li> <li><input type="checkbox"/> Cartographier les principaux acteurs nationaux (par exemple, le Parlement, les ministères de tutelle, le bureau national de la statistique, les autorités locales, les parties prenantes).</li> <li><input type="checkbox"/> Préparer les grandes lignes de l'ENV et définir des Messages clés.</li> <li><input type="checkbox"/> Répartir les tâches de collecte d'informations et de données, notamment en s'appuyant sur des documents nationaux existants et des rapports d'ENV antérieurs.</li> </ul>
<b>2. Communications avec les parties prenantes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Contactez les départements du gouvernement concernés (ministères de tutelle) et les agences, en fournissant les informations de base, par exemple sur l'ENV, les informations/données demandées et la mise en place d'un point focal.</li> <li><input type="checkbox"/> Concevoir un plan de communication avec les parties prenantes qui identifie les parties prenantes clés et la méthode d'échange (envisager des options hors ligne et en ligne).</li> <li><input type="checkbox"/> Définir un volet information et sensibilisation du public, en utilisant les services de communication du gouvernement, les réseaux sociaux, etc.</li> <li><input type="checkbox"/> S'assurer que des efforts ciblés sont faits pour toucher les groupes marginalisés et qui risquent d'être laissés de côté.</li> </ul>

<b>3. Préparation de l'ENV</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Examiner et intégrer la documentation reçue, y compris les données, les autres rapports et les précédentes ENV.</li> <li><input type="checkbox"/> Faire un suivi auprès des collègues de gouvernement/des informateurs afin de trouver la documentation manquante ou faire une analyse supplémentaire.</li> <li><input type="checkbox"/> Identifier les participants aux ateliers préparatoires mondiaux et régionaux.</li> <li><input type="checkbox"/> Préparer le premier projet d'examen, et identifier les lacunes, et les parties prenantes.</li> <li><input type="checkbox"/> Préparer un projet de Messages clés (pas plus de 700 mots) à faire approuver et à soumettre au DAES des Nations unies avant le 18 mai.</li> <li><input type="checkbox"/> Faire une revue interne de l'ENV, y compris le contrôle de la qualité, en prévoyant du temps pour la résolution des problèmes potentiellement provoquant différents points de vue.</li> <li><input type="checkbox"/> Partager le document aux responsables gouvernementaux concernés et prévoir du temps pour recueillir leurs avis et commentaires.</li> <li><input type="checkbox"/> Donner aux parties prenantes la possibilité de formuler des commentaires, et dans la mesure du possible, intégrer les commentaires de tous les acteurs et parties prenantes nationaux.</li> <li><input type="checkbox"/> Corriger l'ENV et prendre des dispositions pour en assurer la traduction en anglais, si nécessaire/souhaitable, et faire la mise en page et la mise en forme.</li> <li><input type="checkbox"/> Soumettre pour approbation et validation si nécessaire (par exemple au ministre, au Premier ministre, au conseil des ministres).</li> <li><input type="checkbox"/> Transmettre une copie électronique de l'ENV au DAES/DDD avant le 15 juin 2018.</li> </ul>
<b>4. Présentation au FPHN</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Remplir le questionnaire et le retourner au DAES/DDD d'ici avril/mai (la date limite sera indiquée) pour de plus amples informations sur la présentation au FPHN.</li> <li><input type="checkbox"/> Tenir le DAES/DDD informé du format de présentation préféré (panel/individuel), de</li> </ul>

	<p>l'identité du présentateur et de la composition de la délégation.</p> <ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="348 167 939 228">□ Produire des vidéos ou d'autres supports visuels pour la restitution de l'ENV.</li><li data-bbox="348 233 894 328">□ Sélectionner les Messages clés pour la présentation de ENV, en gardant à l'esprit le délai fixé pour cette année.</li></ul>
--	---

## Annexe 2 : Proposition de directives communes d'application volontaire sur les rapports aux fins des examens nationaux volontaires au sein du forum politique de haut niveau

### *I. Introduction*

Les Examens nationaux volontaires (ENV) de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le Développement durable lors du Forum politique de haut niveau (FPHN) constituent la pierre angulaire du cadre de suivi et de revue de l'Agenda 2030. Ces examens se terminent par un rapport national et une restitution au FPHN. Ils sont plus productifs lorsqu'ils sont sous-tendus par un processus de revue inclusif et approfondi, lorsqu'ils produisent des leçons et des solutions tangibles, et lorsqu'ils sont suivis d'actions et de collaborations qui concourent à la mise en œuvre des ODD.

Les directives communes d'application volontaires visent à soutenir les États membres dans la conduite des ENV. Elles ont été initialement préparées par le Secrétaire général en décembre 2015.<sup>1</sup> Elles ont été mises à jour en décembre 2017 pour refléter les leçons apprises au cours des deux années qui ont suivi. Elles fournissent un cadre pour l'intégration de certains éléments communs dans les rapports tout en garantissant aux pays une certaine marge de manœuvre pour s'adapter à leurs propres situations.<sup>2</sup>

### *II. Principes directeurs*

Au paragraphe 74 de l'Agenda 2030, les États membres ont défini un certain nombre de principes pour guider le processus de suivi et de revue à tous les niveaux. Lors de la préparation des examens nationaux volontaires, il est primordial que ces principes soient pris en compte :

---

<sup>1</sup> Voir l'annexe au rapport du Secrétaire général sur jalons essentiels sur la voie d'un suivi et d'un examen cohérents, efficaces et inclusifs au niveau mondial, A/70/684.

<sup>2</sup> Il est important de noter que le Groupe des Nations Unies pour le développement a publié en 2017 des directives pour la préparation des rapports nationaux sur les ODD, en vue de fournir un soutien cohérent des équipes des pays des Nations Unies (GNUD) aux revues au niveau national. Les directives du GNUD fournissent des études de cas et des outils pour la préparation d'un rapport national sur les ODD et peuvent compléter les directives communes d'application volontaires actuelles du Secrétaire général. Voir

<https://undg.org/wpcontent/uploads/2017/03/Guidelines-to-Support-Country-Reporting-on-SDGs-1.pdf>

a) Engagés à titre volontaire et pilotés par les pays, ils tiendront compte des réalités, des capacités et des niveaux de développement propres à chacun d'eux et respecteront la sphère et les priorités de leur politique générale. La prise en main par les pays étant essentielle à la réalisation d'un développement durable, les résultats des processus nationaux serviront de fondement aux examens à effectuer aux niveaux régional et mondial, vu que l'examen mondial reposera principalement sur les sources officielles nationales de données ;

b) Ils suivront les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles universels, y compris les moyens de mise en œuvre, dans tous les pays, d'une façon qui respecte leur caractère universel, intégré et interdépendant et les trois dimensions du développement durable ;

c) Ces processus se dérouleront dans une perspective à long terme, recenseront les réalisations, les problèmes, les lacunes et les facteurs clefs de succès et aideront les pays à faire des choix en connaissance de cause. Ils permettront de mobiliser les moyens de mise en œuvre et les partenariats nécessaires, aideront à trouver des solutions et à déterminer quelles sont les meilleures pratiques et faciliteront la coordination et le fonctionnement efficace du système international de développement ;

d) Ils revêtiront pour tous un caractère ouvert, non sélectif, participatif et transparent et faciliteront la communication d'informations par toutes les parties concernées ;

e) Ils seront axés sur l'être humain, tiendront compte des différences entre les sexes, respecteront les droits de l'homme et accorderont une attention particulière aux plus pauvres, aux plus vulnérables et à ceux qui ont été laissés de côté ;

f) Ils mettront à profit, s'il y a lieu, les cadres et processus existants, éviteront les doubles emplois et s'adapteront à la situation, aux capacités, aux besoins et aux priorités des pays. Ils évolueront progressivement, tiendront compte des problèmes qui se font jour et des nouvelles méthodes mises au point et réduiront la charge que l'établissement de rapports fait peser sur les administrations nationales ;

g) Ils seront rigoureux, fondés sur l'analyse des faits et étayés par des évaluations menées par les pays et des données de qualité, accessibles, actualisées, fiables et ventilées selon le revenu, le sexe, l'âge, la race,

l'appartenance ethnique, le statut migratoire, le handicap, la situation géographique et d'autres caractéristiques pertinentes dans le contexte national ;

h) Ils nécessiteront un appui accru au renforcement des capacités des pays en développement, en vue notamment d'étoffer les systèmes de collecte de données et les programmes d'évaluation nationaux dans les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays à revenu intermédiaire ;

i) Ils bénéficieront de l'appui actif du système des Nations Unies et d'autres institutions multilatérales.

### **III. Structure et contenu d'un rapport pour le FPHN**

*Il est recommandé aux Etats de structurer le rapport en respectant les lignes directrices suivantes, afin de d'assurer la cohérence et la comparabilité des documents. Cela permettra également d'éclairer le processus de revue et de susciter des réflexions sur la mise en œuvre.*

**1. Déclaration liminaire.** Dans la déclaration liminaire, le chef d'État ou de gouvernement, un ministre ou un autre haut responsable gouvernemental pourrait exposer les points clés relatives au progrès en cours des ODD et la réaction du gouvernement face au caractère transformateur de l'Agenda 2030, y compris par ses plans nationaux de développement, stratégies ou autres documents pertinents.

**2. Points saillants.** Une synthèse d'une à deux pages qui met en exergue :

- le processus de revue ;
- l'état d'avancement des ODD ;
- la réaction du gouvernement face au caractère intégré et indivisible des ODD et au principe de ne laisser personne de côté ;
- deux ou trois exemples de chacun des éléments suivants : bonnes pratiques, leçons apprises et défis rencontrés sur lesquels il souhaite que les autres pays se prononcent ;
- deux ou trois domaines où il aurait besoin de soutien en matière de financement, de renforcement des capacités, de technologie, de partenariats, etc.

**3. Introduction.** Le contexte et les objectifs de l'examen pourraient être exposés à ce stade. L'introduction pourrait comporter une brève description des principales caractéristiques du contexte national dans l'optique de l'Agenda 2030, le cycle de revue nationale, et montrer si et comment on a utilisé des rapports nationaux existants. L'introduction puisse mettre en lumière la manière dont l'architecture de la politique reflète les trois dimensions du développement durable et le processus par lequel les outils politiques ont favorisé cette intégration, ainsi que des liens avec d'autres accords internationaux tels que le Programme d'action d'Addis Abeba, l'Accord de Paris, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, etc.

**4. Méthodologie et processus de préparation de l'examen.** Dans cette section pourrait être exposée la méthodologie suivie aux fins de l'examen, en fournissant notamment des indications sur la portée, la profondeur et les facteurs limitants de l'exercice. et la manière dont les principes de suivi et d'examen de l'Agenda 2030, y compris le paragraphe 74, ont été utilisés. Des informations sur le processus de préparation de la revue nationale peuvent être présentées, y compris par exemple, comment les différents niveaux et secteurs du gouvernement ont contribué à la revue, et le cas échéant, comment l'approche pangouvernementale a été utilisée; si les parlements étaient engagés; si les institutions nationales d'évaluation ou de contrôle ont contribué; quels mécanismes ont été utilisés pour impliquer les parties prenantes de la société civile, des universitaires et des entreprises et, le cas échéant, si les équipes de pays des Nations Unies étaient engagées. La section pourrait décrire comment le rapport national au FPHN a été discuté au niveau national et qui a participé aux discussions.

### **5. Politique et environnements facilitateur.**

#### **(a) Œuvrer à l'appropriation des objectifs de développement durable.**

Au titre de l'examen pourraient être exposés les efforts déployés en direction de toutes les parties prenantes comme autorités centrales et locales, organes législatifs, population, société civile et secteur privé pour les informer et les impliquer dans la mise en œuvre et le suivi de l'Agenda 2030, y compris les objectifs et cibles. L'examen pourrait porter sur la manière dont différents groupes, en particulier les femmes et les jeunes, ont été impliqués et sur la façon dont l'engagement direct des citoyens a été facilité.

**(b) Incorporation des objectifs de développement durable dans les cadres nationaux.** Le pays se prêtant à l'examen pourrait exposer les



principales dispositions qu'il a prises en vue d'adapter les Objectifs de développement durable et leurs cibles à sa situation particulière et d'en promouvoir la réalisation y compris l'examen de la cohérence des politiques et les questions transversales. Le pays pourrait décrire les efforts déployés pour intégrer les Objectifs dans sa législation, ses politiques, ses plans et programmes, notamment, le cas échéant, dans sa stratégie de développement durable. Les pays sont encouragés - même dans le cas de données incomplètes - à fournir, dans la mesure du possible, une analyse des causes de leurs défis de mise en œuvre des ODD et des jalons et marche à suivre, y compris le rôle des différents acteurs. Les pays pourraient envisager de mentionner les principaux efforts entrepris par les autorités locales et les acteurs non étatiques, y compris le rôle des liens entre science et politique et les partenariats, pour atteindre les Objectifs.

**(c) Intégration des trois dimensions.** L'examen pourrait porter sur les modalités d'intégration des trois dimensions (économique, sociale et environnementale) du développement durable et sur la manière dont les politiques en lien avec le développement durable sont conçues et appliquées pour assurer cette intégration. Il peut également inclure une analyse des progrès et des initiatives liés au thème du forum politique de haut niveau pour cette année.

**(d) Ne laisser personne de côté:** L'examen pourrait également évaluer la prise en compte du principe de ne laisser personne de côté dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable. À cet égard, l'examen doit permettre de préciser comment les groupes vulnérables ont été identifiés, notamment en améliorant la collecte et la ventilation des données, ainsi quels politiques et programmes de mis en œuvre ont été mis en place pour répondre à leurs besoins et soutenir leur autonomisation. Une attention particulière devrait être accordée à la manière dont les efforts nationaux sont déployés pour faciliter l'autonomisation des femmes et des filles.

**(e) Mécanismes institutionnels.** Le pays se prêtant à l'examen pourrait fournir des renseignements sur les dispositions qu'il a prises pour adapter son cadre institutionnel pour application d'Agenda 2030. Cela pourrait inclure les modalités de prise en compte des avis des différents ministères, organismes et échelons des pouvoirs publics et des acteurs non gouvernementaux, ainsi que sur l'(es) institution(s)/mécanismes en charge de la coordination et de l'intégration de l'Agenda 2030. L'examen pourrait exposer les efforts entrepris pour mobiliser les institutions autour de la réalisation des Objectifs de

développement durable, améliorer leur fonctionnement et promouvoir le changement pour parvenir à une cohérence des politiques intersectorielles. Le pays pourrait donner des renseignements sur la répartition des responsabilités entre les différents échelons de l'État (central, infranational et local) s'agissant d'assurer la cohérence de la mise en œuvre et de l'examen de l'avancement de l'Agenda 2030. Il serait utile que le pays indique comment il évalue les progrès accomplis dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable, notamment s'il projette de mener des examens nationaux à FPHN, le cas échéant. Cela comprend la préparation des rapports nationaux sur les ODD, avec le soutien de l'équipe de pays des Nations Unies, le cas échéant.

**(f) Questions d'ordre structurel.** Les pays sont encouragés à faire rapports sur les problèmes structurels ou les obstacles auxquels ils ont été confrontés, y compris les éventuelles conséquences externes des politiques nationales. Les pays peuvent mettre en évidence les politiques porteuses de transformation, les outils et les changements institutionnels dont ils ont fait usage pour résoudre ces problèmes ou obstacles.

## **6. Progrès sur les objectifs et les cibles :**

Il est recommandé aux pays de fournir des informations sur les progrès réalisés et l'état de mise en œuvre de tous les ODD. Il serait souhaitable de décrire les difficultés critiques rencontrées pour atteindre les objectifs et la manière dont elles pourraient être traitées, en se référant, le cas échéant, aux données fournies dans une annexe statistique. L'examen pourrait indiquer si une base de référence pour les objectifs a été définie et, dans le cas contraire, quels sont les obstacles qui subsistent pour le faire. Les pays sont encouragés à examiner les 17 ODD; cependant, certains pourraient être traités de manière plus approfondie, par exemple pour illustrer des politiques novatrices visant à atteindre des objectifs, ou des exemples qui pourraient être particulièrement intéressants pour l'apprentissage par les pairs et dans un contexte international.

L'examen des objectifs pourrait se concentrer sur les tendances, les réussites, les défis, les enjeux nouveaux et les leçons apprises, et décrire les mesures qui ont été prises pour remédier aux lacunes et aux défis existants. Il pourrait aider à identifier les lacunes, les solutions, les meilleures pratiques et les domaines nécessitant des conseils et un soutien. L'examen pourrait porter sur l'évolution des indicateurs mondiaux convenus pour suivre l'état d'avancement des objectifs et cibles classés prioritaires, mais les pays pourraient à leur convenance renvoyer à des indicateurs nationaux et régionaux complémentaires. Si les pays procèdent à leur deuxième examen national volontaire et subséquent, il serait souhaitable d'inclure les progrès réalisés depuis le dernier examen en date.

**7. Moyens de mise en œuvre.** Eu égard aux défis et tendances susmentionnés, l'examen pourrait couvrir les modalités de mobilisation des moyens de mise en œuvre, les difficultés auxquelles se heurte ce processus et les ressources supplémentaires requises pour mettre en œuvre l'Agenda 2030, notamment en termes de financement, de renforcement des capacités, des données et technologie et partenariats. L'examen pourrait indiquer comment les systèmes financiers et les allocations de ressources sont alignés pour soutenir la réalisation de l'Agenda 2030. La couverture de la mobilisation des ressources intérieures pourrait inclure la contribution du secteur privé. Les pays sont également encouragés à couvrir la technologie, identifier le développement des capacités concrètes et les besoins de données, et la contribution des partenariats multipartites.

**8. Étapes suivantes.** Sur la base des résultats de l'examen, le pays pourrait indiquer les mesures prévues pour améliorer la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Il pourrait également préciser comment il entend suivre les objectifs aux niveaux national et infranational, y compris la diffusion des examens et de leurs conclusions.

**9. Conclusion.** Cette section pourrait récapituler l'analyse, les conclusions et les incidences sur les politiques. Elle pourrait mentionner les questions nouvelles ou émergentes mises en évidence par l'examen. Enfin, le pays se prêtant à l'examen pourrait indiquer les enseignements

qu'il a tirés du processus d'examen et comment il les appliquera dans la future mise en œuvre et l'appui dont il a besoin à l'avenir pour se préparer à de tels examens.

**10. Annexes.** Le pays se prêtant à l'examen pourrait fournir une annexe contenant des données structurées en fonction des indicateurs mondiaux relatifs aux Objectifs de développement durable et y ajouter des indicateurs relatifs aux priorités définies aux niveaux régional et national le cas échéant. Il pourrait préciser si les statistiques proviennent de son système national de statistique et signaler les principales lacunes des statistiques officielles en lien avec les indicateurs. Les pays pourraient inclure des annexes supplémentaires dans lesquelles ils présenteront les meilleures pratiques et/ou les politiques et stratégies qui ont permis faire les avances dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Ils pourraient également inclure des commentaires des parties prenantes sur le rapport dans une annexe.

#### **IV. Présentation au FPHN**

Selon les modalités actuelles, le temps accordé aux pays pour faire la restitution de leurs travaux lors du FPHN est limité. Les pays pourraient donc envisager un certain nombre d'options de leurs présentations au FPHN :

- Utiliser des vidéos, des animations infographiques et la visualisation de données pour partager des messages complexes tels que les corrélations et priorités dans un laps de temps très bref ;
- Prévoir un espace pour permettre aux parties prenantes telles que la société civile et le secteur privé de partager leurs appréciations des progrès réalisés sur les progrès des ODD.
- Travailler de manière non formelle avec d'autres pays présentant à l'avance pour comparer les processus d'examen et les conclusions.

En marge de la rencontre formelle, les pays pourraient également utiliser leur temps à meilleur escient pour échanger davantage avec les participants au FPHN sur les leçons tirées du processus d'examen.

